

**Financement des régimes de retraite à prestations  
déterminées :  
Surveillance axée sur le risque en Ontario**

*Survol et résultats choisis  
2001-2005*

**Commission des services financiers de l'Ontario**

**Juin 2006**

## TABLE DES MATIÈRES

|   | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| 1.0 Introduction  | 3           |
| 2.0 Analyse statistique                                 | 4           |
| 2.1 Sommaire des données sur le financement             | 6           |
| 2.2 Sommaire des données actuarielles                   | 8           |
| 2.3 Contributions au financement estimées en 2005       | 11          |
| 3.0 Analyse des tendances                               | 12          |
| 3.1 État de la capitalisation à des fins de solvabilité | 12          |
| 3.2 Hypothèses actuarielles                             | 16          |
| 3.3 État de la solvabilité projeté au 31 décembre 2005  | 17          |
| 4.0 Glossaire   | 19          |

# Financement des régimes de retraite à prestations déterminées : surveillance axée sur le risque en Ontario

## *Survol et résultats choisis 2001-2005*

### **1.0 Introduction**

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est un organisme indépendant du ministère des Finances qui réglemente les régimes de retraite enregistrés en Ontario conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* et aux règlements.

En juillet 2000, la CSFO a mis en œuvre une démarche axée sur le risque afin de surveiller le financement des régimes de retraite à prestations déterminées<sup>1</sup>. Un formulaire obligatoire intitulé *Sommaire des renseignements actuariels* (SRA) et une base de données informatisée ont été élaborés à l'appui de cette initiative.

Le SRA, formulaire standard élaboré conjointement par la CSFO, l'Agence du revenu du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières du gouvernement fédéral, doit être préparé par un actuaire et déposé auprès de la CSFO avec un rapport d'évaluation actuarielle. Grâce à ce formulaire, la CSFO peut collecter efficacement les principaux renseignements actuariels et financiers que le rapport contient. La Commission utilise ces données notamment aux fins d'analyser l'état de la capitalisation des régimes de retraite et de cerner les tendances. Le présent rapport est le deuxième rapport de la CSFO qui présente quelques-unes de ces conclusions.

---

<sup>1</sup> « *Surveillance axée sur le risque du financement des régimes de retraite à prestations déterminées* » (mai 2000), aperçu de la démarche axée sur le risque, est consultable sur le site de la CSFO, à : [www.fsco.gov.on.ca](http://www.fsco.gov.on.ca).

## 2.0 Analyse statistique

La présente section résume quelques données actuarielles pour les régimes de retraite à prestations déterminées, qui découlent d'évaluations effectuées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et le 30 juin 2005. Les données ont été compilées à partir du SRA et des rapports d'évaluation actuarielle déposés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et le 31 janvier 2006.

En général, les rapports d'évaluation actuarielle doivent être déposés tous les trois ans, que l'évaluation soit effectuée selon une approche de continuité (long terme) ou selon une approche de solvabilité. Toutefois, en cas de doute quant à la solvabilité<sup>2</sup>, un dépôt annuel est imposé jusqu'à l'élimination de ces doutes. Il arrive que des dépôts anticipés soient obligatoires lorsque les circonstances l'exigent, telles que des fusions de régimes, des liquidations partielles ou des ventes d'entreprises. Afin d'éviter de compter deux fois des données figurant dans la présente section, seules les données provenant du dernier rapport d'un régime ont été incluses.

Cependant, aux fins de notre analyse, les régimes désignés<sup>3</sup>, les régimes dont les participants n'accumulent plus des prestations futures et les régimes pour lesquels des rapports d'évaluation actuarielle n'ont pas été déposés ont été exclus. En outre, sept grands régimes du secteur public<sup>4</sup> ont été exclus afin de ne pas fausser l'analyse des régimes à prestations déterminées.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et le 31 janvier 2006, des données figurant dans les SRA pour plus de 5 900 rapports d'évaluation actuarielle pour des régimes de retraite à prestations déterminées ont été saisies dans une base de données et triées par le biais d'un système d'examen sélectif. Quarante-quatre pour cent de ces rapports ont été sélectionnés pour examen plus approfondi, et presque 26 pour cent d'entre eux ont révélé des problèmes de non-conformité importants qui exigeaient un suivi. À quelques exceptions près, les actuaires et les administrateurs des régimes sont parvenus à régler ces problèmes de conformité par la suite.

---

<sup>2</sup> Un rapport soulève un doute quant à la solvabilité dans les cas suivants : (i) le ratio de l'actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité est inférieur à 0,8, ou (ii) le ratio de l'actif de solvabilité par rapport au passif de solvabilité varie entre 0,8 et 0,9 et le passif de solvabilité dépasse la valeur marchande de l'actif de plus de 5 000 000 \$. Le ratio de solvabilité d'un régime est le ratio de la valeur marchande de l'actif du régime par rapport au passif de solvabilité du régime.

<sup>3</sup> Les régimes désignés sont définis à l'article 8515 du Règlement de l'impôt sur le revenu (Canada). En général, ces régimes sont destinés à des personnes liées ou à des cadres supérieurs au revenu élevé.

<sup>4</sup> D'après les derniers rapports déposés, ces sept régimes du secteur public comptent au total plus de 1 million de participants (612 000 participants actifs, 304 000 retraités et 149 000 autres bénéficiaires), et représentent un actif total de 148 milliards de dollars à la valeur marchande. L'âge moyen des participants était de 44,3 ans pour les membres actifs et de 68,9 ans pour les membres retraités.

**Tableau 1 – Sommaire des régimes inclus**

| <b>Régime/<br/>Type de<br/>prestations</b> | <b>Nbre<br/>de<br/>régimes</b> | <b>Partici-<br/>pants<br/>actifs</b> | <b>Partici-<br/>pants<br/>retraités</b> | <b>Autres<br/>bénéficiaires</b> | <b>Total</b>     | <b>Valeur<br/>marchande de<br/>l'actif (million \$)</b> |
|--|--------------------------------|--------------------------------------|---|---------------------------------|------------------|---|
| Fin de carrière                            | 805                            | 319 454                              | 191 761                                 | 84 835                          | 596 050          | 64 199 \$   |
| Salaires de<br>carrière                    | 293                            | 80 997                               | 44 739                                  | 21 715                          | 147 451          | 9 138 \$  |
| Prestations<br>forfaitaires                | 424                            | 152 802                              | 119 495                                 | 49 593                          | 321 890          | 24 035 \$   |
| Régime hybride                             | 127                            | 62 353                               | 38 627                                  | 22 320                          | 123 300          | 8 210 \$  |
| Régime<br>interentreprises                 | 73                             | 316 980                              | 81 798                                  | 223 426                         | 622 204          | 14 488 \$   |
| <b>Total</b>                               | <b>1 718</b>                   | <b>932 586</b>                       | <b>476 420</b>                          | <b>401 889</b>                  | <b>1 810 895</b> | <b>120 070 \$</b>                                       |

L'âge moyen des participants était de 41,9 ans pour les participants actifs et de 71,1 ans pour les participants retraités.

## 2.1 Sommaire des données sur le financement

Les principales conclusions au sujet de l'état de capitalisation des régimes de retraite sont les suivantes :

- Pour tous les régimes analysés, les coefficients de capitalisation moyens s'élevaient à 96 pour cent selon l'approche de continuité (à long terme) et à 87 pour cent selon l'approche de solvabilité.
- Sur les 805 régimes fin de carrière, 329 (41 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (à long terme) et 321 (40 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité.
- Les régimes salaires de carrière étaient mieux capitalisés selon l'approche de continuité (à long terme) que selon l'approche de solvabilité. Sur les 293 régimes salaires de carrière, 109 (37 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (à long terme) et 39 (13 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité.
- Sur les 424 régimes à prestations forfaitaires, 155 (37 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (à long terme). Du point de vue de la solvabilité, les régimes à prestations forfaitaires étaient les moins bien capitalisés<sup>5</sup>; 397 (94 %) de ces régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés, et 213 (50 %) présentaient un ratio de solvabilité inférieur à 80 %.
- Sur les 127 régimes hybrides, 45 (35 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (à long terme) et 39 (41 %) étaient entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité.
- Sur les 73 régimes interentreprises, 47 (64 %) étaient entièrement capitalisés à long terme et 20 (27 %) l'étaient selon l'approche de solvabilité. Douze régimes (16 %) présentaient un ratio de solvabilité inférieur à 80 %. Ces 12 régimes représentaient approximativement 400 000 participants et anciens participants, soit 65 % du total des participants aux régimes interentreprises.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous contiennent une ventilation détaillée des coefficients de capitalisation et de solvabilité des différents types de régimes de retraite à prestations déterminées.

---

<sup>5</sup> L'état de capitalisation des régimes à prestations forfaitaires s'explique en partie par le fait que bon nombre de ces régimes offrent des améliorations périodiques des prestations qui sont rarement précapitalisées. Lorsqu'une amélioration se produit, le coût est amorti sur une période de cinq ans (solvabilité) ou de 15 ans (long terme), selon les cas.

**Tableau 2 – Coefficients de capitalisation à long terme**

| <b>Coefficient de capitalisation</b> | <b>Régimes fin de carrière</b> | <b>Régimes salaires de carrière</b> | <b>Prestations forfaitaires</b> | <b>Régimes hybrides</b> | <b>Régimes inter-entreprises</b> | <b>Tous les régimes</b> |
|--------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| CC < 0,60                            | 18                             | 5                                   | 6                               | 6                       | 1                                | 36                      |
| 0,60 ≤ CC < 0,80                     | 89                             | 19                                  | 39                              | 11                      | 2                                | 160                     |
| 0,80 ≤ CC < 0,90                     | 163                            | 60                                  | 103                             | 28                      | 11                               | 365                     |
| 0,90 ≤ CC < 1,00                     | 206                            | 100                                 | 121                             | 37                      | 12                               | 476                     |
| 1,00 ≤ CC < 1,20                     | 226                            | 87                                  | 109                             | 30                      | 41                               | 493                     |
| CC ≥ 1,20                            | 103                            | 22                                  | 46                              | 15                      | 6                                | 192                     |
| <b>Total</b>                         | <b>805</b>                     | <b>293</b>                          | <b>424</b>                      | <b>127</b>              | <b>73</b>                        | <b>1 722</b>            |
| Coefficient moyen                    | 0,96                           | 0,96                                | 0,96                            | 0,94                    | 1,03                             | 0,96                    |

**Tableau 3 – Coefficients de capitalisation selon l’approche de solvabilité**

| <b>Coefficient de solvabilité</b> | <b>Régimes fin de carrière</b> | <b>Régimes salaires de carrière</b> | <b>Prestations forfaitaires</b> | <b>Régimes hybrides</b> | <b>Régimes inter-entreprises</b> | <b>Tous les régimes</b> |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| CS < 0,60                         | 17                             | 8                                   | 17                              | 7                       | 4                                | 53                      |
| 0,60 ≤ CS < 0,80                  | 100                            | 88                                  | 196                             | 26                      | 8                                | 418                     |
| 0,80 ≤ CS < 0,90                  | 217                            | 103                                 | 148                             | 38                      | 15                               | 521                     |
| 0,90 ≤ CS < 1,00                  | 150                            | 55                                  | 36                              | 17                      | 26                               | 284                     |
| 1,00 ≤ CS < 1,20                  | 192                            | 26                                  | 17                              | 23                      | 17                               | 275                     |
| CS ≥ 1,20                         | 129                            | 13                                  | 10                              | 16                      | 3                                | 171                     |
| <b>Total</b>                      | <b>805</b>                     | <b>293</b>                          | <b>424</b>                      | <b>127</b>              | <b>73</b>                        | <b>1 722</b>            |
| Coefficient moyen                 | 0,94                           | 0,83                                | 0,80                            | 0,88                    | 0,94                             | 0,87                    |

## 2.2 Sommaire des données actuarielles

Les principales hypothèses et méthodes actuarielles utilisées dans les rapports d'évaluation actuarielle sont les suivantes :

- Il est établi que 98 pour cent des régimes ont appliqué la méthode de répartition des prestations constituées (avec projection des salaires pour les régimes fin de carrière) pour calculer le passif à long terme.
- L'actif a été le plus fréquemment évalué en utilisant la méthode de la valeur marchande, 98 pour cent des régimes appliquant soit la valeur marchande soit la valeur marchande ajustée.
- Pour les évaluations à long terme, approximativement 29 pour cent des régimes utilisaient une hypothèse d'évaluation de la mortalité fondée sur la table GAM 1983 (1983 Group Annuity Mortality Table) publiée par la Société des actuaires, tandis que 70 pour cent ont utilisé une table plus récente, celle de 1994 (GAM, Group Annuity Reserving (GAR), Uninsured Pensioner (UP)).<sup>6</sup>

**Tableau 4 – Méthode d'évaluation du passif**

| <b>Méthode d'évaluation du passif</b>        | <b>Nbre de régimes</b> | <b>% des régimes</b> |
|--|------------------------|----------------------|
| Répartition des prestations                  | 1 682                  | 97,7 %               |
| Cotisations normales depuis l'âge d'adhésion | 22                     | 1,3 %                |
| Nivellement global                           | 8                      | 0,4 %                |
| Autre  | 10                     | 0,6 %                |
| Total  | 1 722                  | 100,0 %              |

**Tableau 5 – Méthode d'évaluation de l'actif**

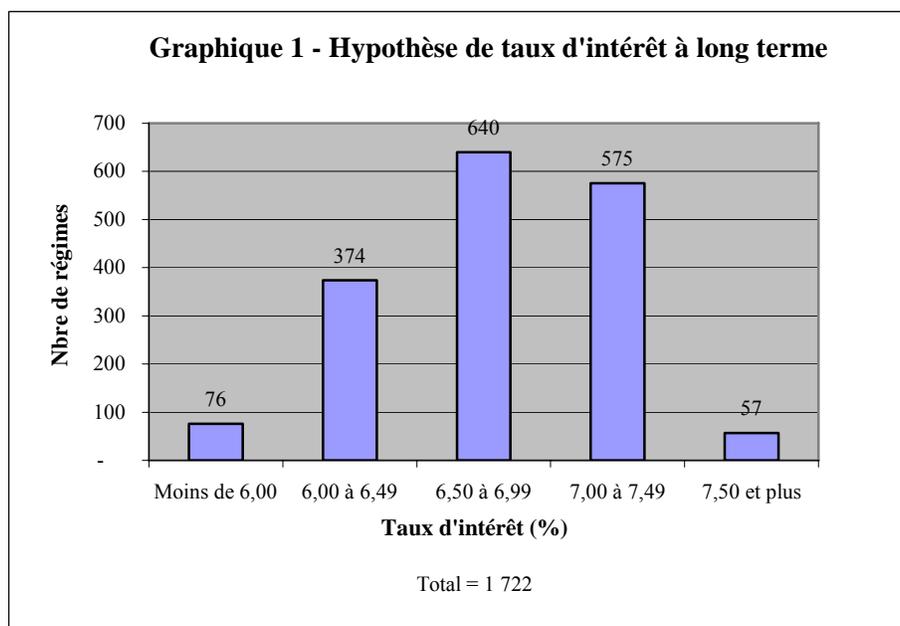
| <b>Méthode d'évaluation de l'actif</b> | <b>Nbre de régimes</b> | <b>% des régimes</b> |
|--|------------------------|----------------------|
| Valeur marchande                       | 1 046                  | 60,7 %               |
| Valeur marchande ajustée               | 644                    | 37,4 %               |
| Valeur comptable                       | 14                     | 0,8 %                |
| Valeur comptable et marchande          | 17                     | 1,0 %                |
| Autre                                  | 1                      | 0,1 %                |
| Total                                  | 1 722                  | 100,0 %              |

<sup>6</sup> Voir aussi le commentaire sur les hypothèses d'évaluation de la mortalité qui accompagne le tableau 11 plus loin.

**Tableau 6 – Hypothèse d'évaluation de la mortalité**

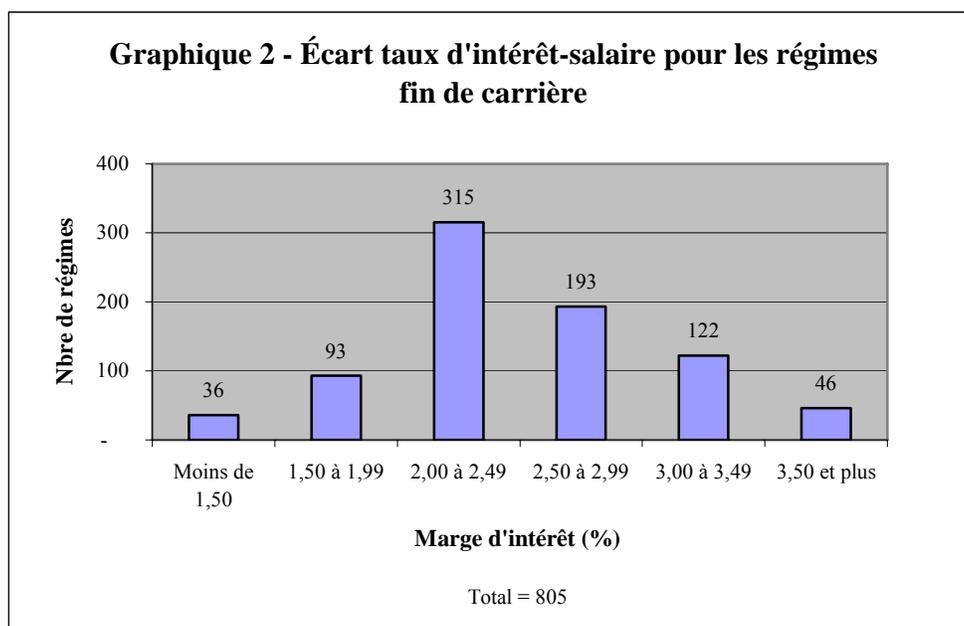
| <b>Hypothèse de mortalité</b> | <b>Nbre de régimes</b> | <b>% des régimes</b> |
|-------------------------------|------------------------|----------------------|
| GAM 1983                      | 493                    | 28,6 %               |
| GAM 1994 aspect statique      | 354                    | 20,6 %               |
| GAR 1994                      | 26                     | 1,5 %                |
| UP 1994                       | 829                    | 48,1 %               |
| Autre                         | 20                     | 1,2 %                |
| <b>Total</b>                  | <b>1 722</b>           | <b>100,0 %</b>       |

- Les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour évaluer le passif à long terme sont tombées dans une fourchette relativement étroite, plus de 90 pour cent des régimes appliquant un taux oscillant entre 6 pour cent et 7 pour cent<sup>7</sup>.
- Pour les régimes fin de carrière, la différence entre l'hypothèse d'évaluation du taux d'intérêt et l'hypothèse d'augmentation du salaire utilisée dans les évaluations à long terme est généralement tombée dans une fourchette de 1,5 pour cent à 3 pour cent (représentant environ 90 pour cent de tous les régimes fin de carrière)<sup>8</sup>.



<sup>7</sup> Sur les 575 régimes qui utilisent des hypothèses de taux d'intérêt à long terme oscillant entre 7 % et 7,49 %, 568 régimes utilisent réellement un taux d'intérêt de 7 %.

<sup>8</sup> Sur les 122 régimes fin de carrière avec un écart taux d'intérêt-salaire de l'ordre de 3 % à 3,49 %, 100 régimes avaient un écart taux d'intérêt-salaire de 3 %.



- Le tableau 7 indique le total de l'allocation des dépenses liées à la liquidation dans les évaluations de la solvabilité, par importance des participants au régime (y compris les participants, les anciens participants et autres bénéficiaires)<sup>9</sup>. Il montre ensuite l'allocation des dépenses en montants moyens par régime et par participant. L'allocation de dépenses moyenne par participant diminue généralement si le nombre de participants augmente. Le rapport inverse est observé pour les régimes comptant 5 000 participants et plus; toutefois, comme il n'existe que très peu de ces régimes, il faut faire preuve d'une prudence particulière en interprétant les résultats des régimes de cette importance.

**Tableau 7 – Allocation pour les dépenses de liquidation**

| Participants au régime | Nbre de régimes | Total des participants | Total des dépenses de liquidation | Dépenses moyennes de liquidation |                 |
|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------|
|                        |                 |                        |                                   | Par régime                       | Par participant |
| <100                   | 565             | 26 206                 | 21 675 696 \$                     | 38 364 \$                        | 827 \$          |
| 100-499                | 612             | 147 378                | 54 975 350 \$                     | 89 829 \$                        | 373 \$          |
| 500-999                | 202             | 137 430                | 35 056 664 \$                     | 173 548 \$                       | 255 \$          |
| 1 000-4 999            | 227             | 473 530                | 85 100 135 \$                     | 374 890 \$                       | 180 \$          |
| 5 000-9 999            | 31              | 207 323                | 47 162 000 \$                     | 1 521 355 \$                     | 227 \$          |
| 10 000-49 999          | 26              | 446 913                | 119 623 000 \$                    | 4 600 885 \$                     | 268 \$          |
| <b>Total</b>           | <b>1 665</b>    | <b>1 792 462</b>       | <b>378 592 845 \$</b>             | <b>227 383 \$</b>                | <b>211 \$</b>   |

<sup>9</sup> Deux régimes, chacun comptant plus de 50 000 participants et autres bénéficiaires, ont été exclus de cette analyse, car ce sont des régimes pour lesquels aucune hypothèse de dépenses de liquidation n'a été formulée.

## 2.3 Contributions au financement estimées en 2005

Le tableau 8 présente les contributions au financement estimées et les paiements spéciaux concernant les prestations déterminées (y compris celles qui appartiennent à des régimes hybrides) en 2005. Ces données reposent sur les derniers rapports actuariels déposés dont la date d'évaluation tombe entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et le 30 juin 2005.

**Tableau 8 – Financement estimé (millions \$) des prestations déterminées en 2005**

|  | <b>Régimes avec<br/>solvabilité<br/>excédentaire</b> | <b>Régimes avec<br/>solvabilité<br/>déficitare</b> | <b>Tous les<br/>régimes</b> |
|--|--|--|-----------------------------|
| Nombre de régimes                      | 446  | 1 276  | 1 722                       |
| Contributions normales de l'employeur  | 1 153 \$   | 1 812 \$   | 2 965 \$                    |
| Contributions exigées des participants | 291 \$   | 231 \$   | 522 \$                      |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>1 444 \$</b>                                      | <b>2 043 \$</b>                                    | <b>3 487 \$</b>             |
| Paiements spéciaux                     | 112 \$   | 3 053 \$   | 3 165 \$                    |
| <b>Total</b>                           | <b>1 556 \$</b>                                      | <b>5 096 \$</b>                                    | <b>6 652 \$</b>             |

Le tableau indique aussi le financement estimé en 2005 pour les régimes présentant une solvabilité excédentaire et les régimes présentant une solvabilité déficitaire. Le total des paiements spéciaux pour les régimes avec solvabilité excédentaire (112 millions de dollars) représente 8 % du total des coûts normaux (1,4 milliard de dollars), comparé au total des paiements spéciaux pour les régimes avec solvabilité déficitaire (3 milliards de dollars), ce qui représente 150 % des coûts normaux totaux (2 milliards de dollars). Le financement estimé total pour 2005 se monte à 6,6 milliards de dollars<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Pour les sept régimes du secteur public exclus du tableau ci-dessus, les contributions au financement estimées pour 2005 se montent à 4,9 milliards de dollars. Ce montant consiste en 2,5 milliards de dollars de contributions des employeurs, de 2,4 milliards de dollars de contributions exigées des participants et de 1 million de dollars de paiements spéciaux.

### 3.0 Analyse des tendances

L'analyse des tendances suivante incorpore des données provenant de tous les rapports déposés qui avaient une date d'évaluation tombant entre le 1<sup>er</sup> juillet 2001 et le 30 juin 2005<sup>11</sup>.

#### 3.1 État de la capitalisation à des fins de solvabilité

Le tableau 9 indique une ventilation des régimes par état de capitalisation à des fins de solvabilité pour les années d'évaluation suivantes :

- année d'évaluation 2001 : 1<sup>er</sup> juillet 2001 – 30 juin 2002
- année d'évaluation 2002 : 1<sup>er</sup> juillet 2002 – 30 juin 2003
- année d'évaluation 2003 : 1<sup>er</sup> juillet 2003 – 30 juin 2004
- année d'évaluation 2004 : 1<sup>er</sup> juillet 2004 – 30 juin 2005

Les dates d'évaluation de la majorité des régimes sont soit le 31 décembre soit le 1<sup>er</sup> janvier. Les régimes suscitant des doutes quant à leur solvabilité ont déposé des évaluations chaque année et c'est pourquoi ils apparaissent dans la base de données pour plus d'une année d'évaluation.

**Tableau 9 – Ratios de solvabilité par année d'évaluation**

| Ratio de solvabilité (RS) | 2001            |               | 2002            |               | 2003            |               | 2004            |               |
|---------------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
|                           | Nbre de régimes | % des régimes |
| RS < 0,60                 | 23              | 3,3 %         | 67              | 7,5 %         | 44              | 4,4 %         | 28              | 3,3 %         |
| 0,60 ≤ RS < 0,80          | 141             | 20,1 %        | 384             | 43,0 %        | 385             | 38,8 %        | 299             | 35,0 %        |
| Sous-total < 0,8          | 164             | 23,4 %        | 451             | 50,6 %        | 449             | 43,3 %        | 327             | 38,2 %        |
| 0,80 ≤ RS < 0,90          | 125             | 17,8 %        | 145             | 16,2 %        | 252             | 25,4 %        | 258             | 30,2 %        |
| 0,90 ≤ RS < 1,00          | 119             | 17,0 %        | 82              | 9,2 %         | 138             | 13,9 %        | 126             | 14,7 %        |
| Sous-total < 1,00         | 408             | 58,2 %        | 678             | 76,0 %        | 819             | 82,6 %        | 711             | 83,1 %        |
| 1,00 ≤ RS < 1,20          | 166             | 23,6 %        | 118             | 13,2 %        | 113             | 11,4 %        | 98              | 11,5 %        |
| RS ≥ 1,20                 | 128             | 18,2 %        | 96              | 10,8 %        | 59              | 6,0 %         | 46              | 5,4 %         |
| Total                     | 702             | 100,0 %       | 892             | 100,0 %       | 991             | 100,0 %       | 855             | 100,0 %       |
| Ratio moyen               | 0,95            |               | 0,80            |               | 0,82            |               | 0,83            |               |

En raison du soudain repli des marchés des capitaux et des faibles rendements des obligations, une détérioration notable de l'état de capitalisation des régimes de retraite s'est fait sentir entre 2001 et 2002.

Le tableau ci-dessus révèle que le ratio de solvabilité moyen des régimes de retraite a considérablement baissé, passant de 95 pour cent pour l'année d'évaluation 2001 à 80 pour cent l'année suivante. De légères améliorations ont été observées au cours des deux prochaines

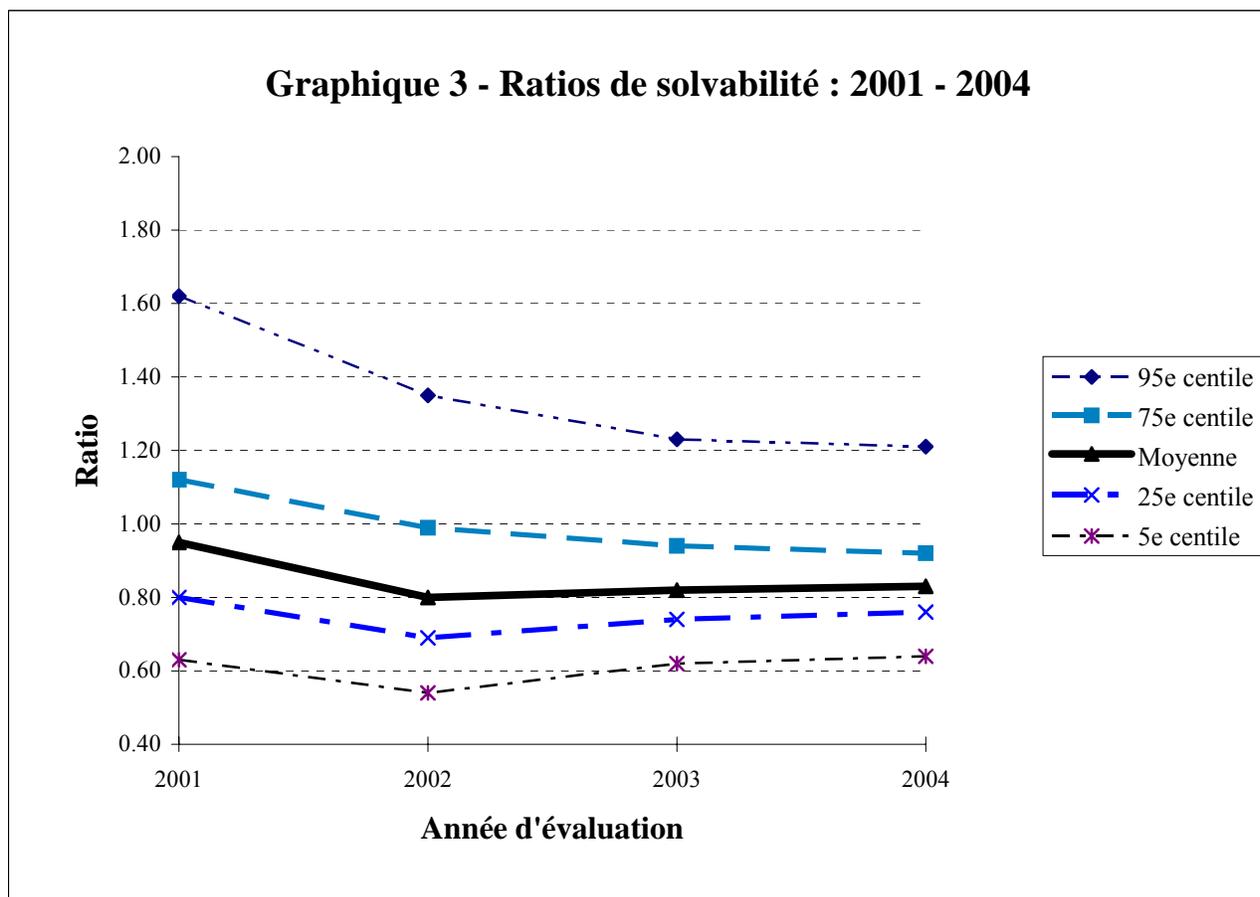
<sup>11</sup> Les régimes pour lesquels des rapports d'évaluation de la capitalisation n'ont pas été déposés ont été exclus de l'analyse dans le rapport précédent (septembre 2005), mais ils ont depuis déposé les rapports auprès de la CSFO. C'est pourquoi, le nombre de régimes au cours des années d'évaluation 2001, 2002 et 2003 est quelque peu supérieur à celui du rapport précédent.

années, pour atteindre un coefficient de solvabilité moyen de 83 pour cent l'année d'évaluation 2004. Les régimes insuffisamment capitalisés représentaient 83 pour cent des régimes qui ont déposé une évaluation de 2004, comparé à 82 pour cent pour l'année d'évaluation de 2003. Toutefois, le nombre de rapports qui indiquaient un ratio de solvabilité inférieur à 80 pour cent a baissé, passant de 429 (43 pour cent) à 327 (38 pour cent) durant cette période.

Il semble probable que le changement de capitalisation selon l'approche de solvabilité pour l'année d'évaluation 2004 soit le résultat net de trois facteurs :

- solides rendements des caisses de retraite, avec un rendement moyen de 10,1 pour cent;
- baisse des taux d'intérêt aux fins de solvabilité, de 6 pour cent à 5,5 pour cent;
- versement de paiements de réduction du déficit ou imposition de suspensions des cotisations, avec effets positifs ou négatifs, respectivement.

Le graphique 3 expose la distribution des ratios de solvabilité à différents centiles. Les ratios de solvabilité aux 75<sup>e</sup> et 95<sup>e</sup> centiles ont continué à diminuer légèrement en 2004, en raison surtout du fait que les suspensions de cotisations assumées par les employeurs dans des régimes présentant des excédents ont plus que compensé l'impact des solides rendements des caisses. Toutefois, les ratios de solvabilité aux 5<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> centiles ont légèrement augmenté, surtout sous l'effet de l'impact combiné des solides rendements des caisses et des paiements de réduction du déficit.



Le graphique 4 compare les régimes présentant un excédent de capitalisation / solvabilité à ceux qui présentent un déficit de capitalisation / solvabilité pour chacune des quatre années d'évaluation, de 2001 à 2004, ainsi que la période d'évaluation de trois ans, de 2002 à 2004. Le graphique 4A compare le nombre de régimes et le graphique 4B compare le montant de l'excédent (ou du déficit) de solvabilité<sup>12</sup>.

Sur le plan du montant en dollars, les régimes qui ont déposé un rapport pour les trois années d'évaluation, 2002 à 2004, ont fait état d'un déficit de solvabilité *net* de 10,9 milliards de dollars. Cela représente un niveau agrégé d'insuffisance de capitalisation pour les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés en Ontario, à l'exception des sept régimes du secteur public<sup>13</sup> et des autres régimes exclus décrits précédemment.

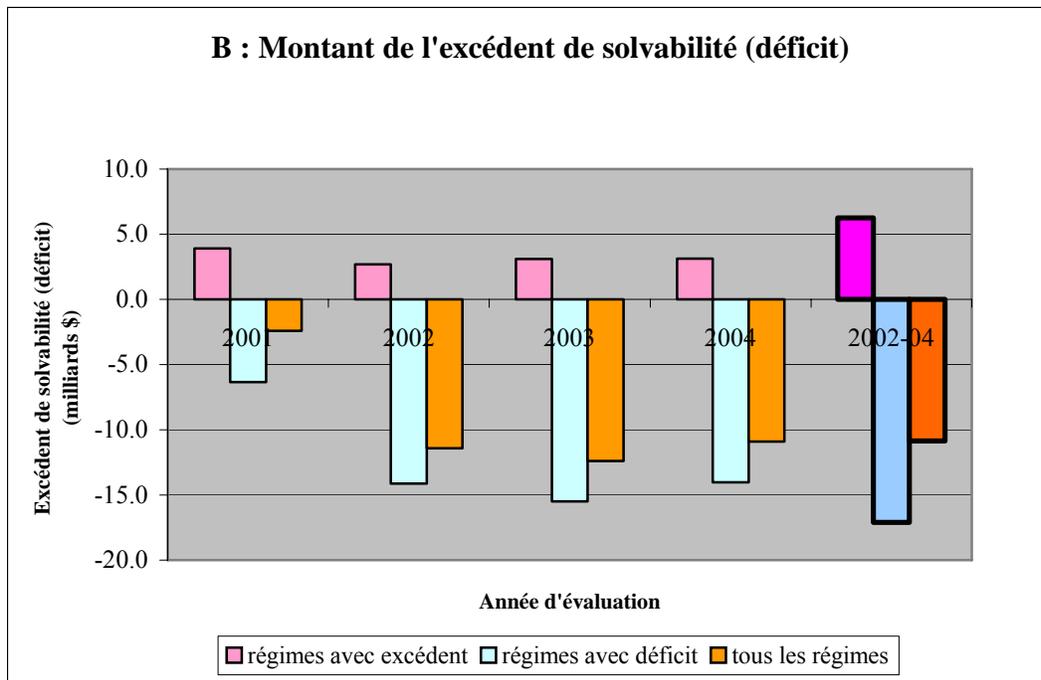
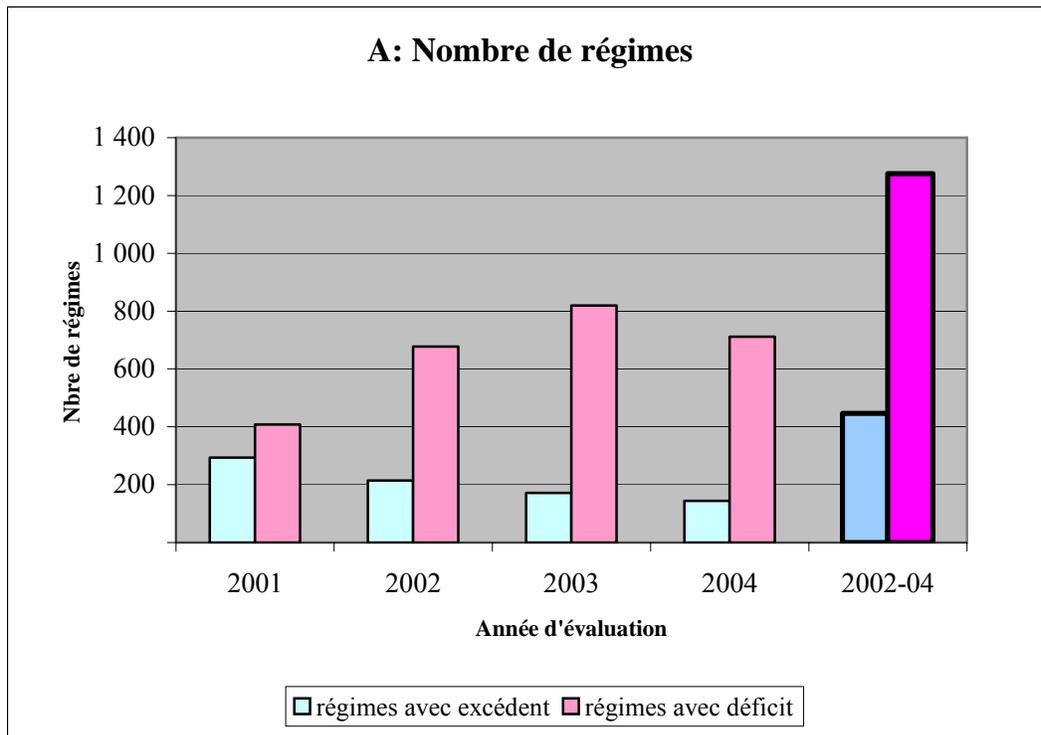
La législation de l'Ontario permet d'exclure certaines prestations (p. ex., indexation à la retraite, prestations sur consentement, résiliation de régime et prestations de mise à pied permanente) du calcul du passif de solvabilité. Au total, 188 régimes ont exclu au moins une de ces catégories de prestations, ce qui a causé une réduction du passif de 7,8 milliards de dollars. Ainsi, le déficit total de capitalisation à la liquidation pour les régimes qui avaient déposé un rapport pour les trois années d'évaluation, de 2002 à 2004, aurait dépassé leur déficit de solvabilité *net* du même montant, pour un total de 18,7 milliards de dollars (10,9 milliards de dollars plus 7,8 milliards de dollars).

---

<sup>12</sup> Prenez note du fait que la période 2002 - 2004 ne comprend que le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé pour un régime dont la date d'évaluation tombe entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et le 30 juin 2005. Toutefois, l'année d'évaluation 2002 inclut les régimes qui ont déposé un rapport portant une date d'évaluation qui tombe dans la période du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 30 juin 2003. Ainsi, la somme du nombre de régimes inclus dans chacune des années d'évaluation 2002, 2003 et 2004, est supérieure au nombre de régimes inclus dans la période combinée 2002 à 2004.

<sup>13</sup> Sur les sept régimes du secteur public, cinq présentaient un ratio de solvabilité supérieur à 1 et un excédent de solvabilité total de 7,5 milliards de dollars. Les deux autres régimes étaient insuffisamment capitalisés et présentaient un déficit total de 5 milliards de dollars. Ensemble, les sept régimes avaient un excédent de solvabilité *net* de 2,5 milliards de dollars. Il y a lieu de mentionner que cinq de ces sept régimes ont préféré exclure les prestations indexées de leur calcul du passif de solvabilité. Le total du passif exclu se montait à 20,2 milliards de dollars.

**Graphique 4 – État de capitalisation/solvabilité des régimes à prestations déterminées de l'Ontario (excédent de solvabilité par rapport à déficit de solvabilité)**



### 3.2 Hypothèses actuarielles

Le tableau 10 indique les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour les évaluations à long terme. La tendance à utiliser des hypothèses de taux d'intérêt plus faibles est évidente. La moyenne des taux d'intérêt supposés a baissé, passant de 6,84 pour cent à 6,51 pour cent, au cours des quatre années d'évaluation, 2001 à 2004. À titre de comparaison, les taux d'intérêt approximatifs utilisés pour calculer les valeurs de transfert minimums que recommandait l'Institut canadien des actuaires étaient les suivants : 6 % (2001), 6,25 % (2002), 6 % (2003) et 5,5 % (2004).

**Tableau 10 – Hypothèse de taux d'intérêt par année d'évaluation**

| Taux (%)           | 2001            |                | 2002            |                | 2003            |                | 2004            |                |
|--------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
|                    | Nbre de régimes | % des régimes  |
| Taux < 5,50        | 2               | 0,3 %          | 2               | 0,2 %          | 5               | 0,5 %          | 9               | 1,1 %          |
| 5,50 ≤ Taux < 6,00 | 6               | 0,9 %          | 7               | 0,8 %          | 20              | 2,0 %          | 42              | 4,9 %          |
| 6,00 ≤ Taux < 6,50 | 98              | 14,0 %         | 106             | 11,9 %         | 186             | 18,8 %         | 220             | 25,7 %         |
| 6,50 ≤ Taux < 7,00 | 168             | 23,9 %         | 275             | 30,8 %         | 361             | 36,4 %         | 330             | 38,6 %         |
| 7,00 ≤ Taux < 7,50 | 307             | 43,7 %         | 427             | 47,9 %         | 388             | 39,2 %         | 236             | 27,6 %         |
| Taux ≥ 7,50        | 121             | 17,2 %         | 75              | 8,4 %          | 31              | 3,1 %          | 18              | 2,1 %          |
| <b>Total</b>       | <b>702</b>      | <b>100,0 %</b> | <b>892</b>      | <b>100,0 %</b> | <b>991</b>      | <b>100,0 %</b> | <b>855</b>      | <b>100,0 %</b> |
| Moyenne (%)        | 6,84 %          |                | 6,78 %          |                | 6,65 %          |                | 6,51 %          |                |

Le tableau 11 indique la fréquence relative des tables de mortalité utilisées dans les évaluations à long terme. Un nombre croissant de régimes utilisent aussi des tables de mortalité plus récentes; i.e., les tables de 1994 (GAM, GAR, UP). Au cours de l'année d'évaluation 2001, seuls 32 pour cent des régimes ont recouru aux tables de 1994. Ce pourcentage est passé à 83 % au cours de l'année d'évaluation 2004.

La tendance à utiliser des tables de mortalité plus récentes est particulièrement évidente avec la table UP 1994. La proportion de régimes se fondant sur la table de mortalité UP 1994 a augmenté à chaque année d'évaluation, passant de 11,8 pour cent en 2001 à 63,9 pour cent en 2004.

**Tableau 11 – Hypothèse de mortalité par année d'évaluation**

| Hypothèse de mortalité   | 2001            |                | 2002            |                | 2003            |                | 2004            |                |
|--------------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
|                          | Nbre de régimes | % des régimes  |
| GAM 1983                 | 467             | 66,5 %         | 463             | 51,9 %         | 347             | 35,0 %         | 135             | 15,8 %         |
| GAM 1994 aspect statique | 129             | 18,4 %         | 184             | 20,6 %         | 210             | 21,1 %         | 158             | 18,5 %         |
| GAR 1994                 | 11              | 1,6 %          | 20              | 2,2 %          | 19              | 1,9 %          | 6               | 0,7 %          |
| UP 1994                  | 83              | 11,8 %         | 214             | 24,0 %         | 401             | 40,5 %         | 546             | 63,9 %         |
| Autre                    | 12              | 1,7 %          | 11              | 1,2 %          | 14              | 1,4 %          | 10              | 1,2 %          |
| <b>Total</b>             | <b>702</b>      | <b>100,0 %</b> | <b>693</b>      | <b>100,0 %</b> | <b>991</b>      | <b>100,0 %</b> | <b>868</b>      | <b>100,0 %</b> |

### 3.3 État de la solvabilité projeté au 31 décembre 2005

En vertu de la législation ontarienne, les régimes de retraite à prestations déterminées doivent déposer des rapports d'évaluation actuarielle auprès de la CSFO, tous les trois ans ou chaque année si le régime présente des problèmes de solvabilité, dans les neuf mois qui suivent la date d'évaluation du rapport. C'est pourquoi, étant donné le délai entre les dépôts, l'information financière contenue dans le dernier rapport déposé date parfois de quatre ans. Pendant ce temps, les conditions économiques ont pu évoluer, modifiant considérablement l'état de capitalisation des régimes de retraite.

Afin d'obtenir un tableau récent de l'état financier des régimes de retraite, les résultats de la plus récente évaluation actuarielle déposée (i.e., actif et passif) ont été rajustés, au besoin, pour refléter les conditions financières au 31 décembre 2004. Les résultats ont ensuite été projetés à la fin du 31 décembre 2005.

Les rendements des investissements *moyens* des caisses de retraite, comme indiqué ci-dessous, ont été utilisés pour projeter la valeur marchande des actifs. La performance réelle des investissements des régimes individuels n'est pas reflétée.

**Tableau 12 – Rendements des investissements moyens**

| <u>Année</u> | <u>Taux de rendement annuel</u> <sup>14</sup> |
|--------------|---|
| 2001         | 0,6 %   |
| 2002         | -3,9 %  |
| 2003         | 13,5 %  |
| 2004         | 10,1 %  |
| 2005         | 11,8 %  |

Le passif projeté au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 a été établi en extrapolant le passif de solvabilité de la dernière évaluation et en le rajustant pour refléter tout changement dans la base d'évaluation de la solvabilité :

**Tableau 13 – Passif de solvabilité projeté**

| <u>Date d'évaluation</u> | <u>Valeur de rachat</u>  | <u>Constitution de rente</u>                                 |
|--------------------------|--|--|
| 31 décembre 2004         | Intérêt : 5,5 % pendant 15 ans, 6 % après<br>Mortalité : Table GAM 1983                | Intérêt : 5.25%<br>Mortalité : Table UP 1994 projetée à 2015 |
| 31 décembre 2005         | Intérêt : 4,5 % pendant 10 ans, 5 % après<br>Mortalité : Table UP 1994 projetée à 2015 | Intérêt : 4,5 %<br>Mortalité : Table UP 1994 projetée à 2015 |

<sup>14</sup> Pour les années 2001 à 2005, les taux sont les rendements des investissements moyens des caisses de retraite indiqués dans le *Report on Canadian Economic Statistics 1924-2005* de l'ICA, de mars 2006.

Autres hypothèses utilisées dans la projection :

- Les répondants utiliseraient tout l'excédent de capitalisation disponible, sous réserve de restrictions prévues par la loi, pour les suspensions de cotisations;
- Les répondants effectueraient les contributions normales aux coûts et, au besoin, des paiements spéciaux aux fins de la réduction du déficit au niveau minimal prévu par la loi;
- Les estimations de trésorerie se fondaient sur les montants des pensions à payer aux participants à la retraite comme prévu dans le sommaire des rapports d'évaluation actuarielle les plus récents.

Le tableau 14 présente la répartition des ratios de solvabilité qui ont été exposés dans les évaluations actuarielles déposées ainsi que la répartition des ratios de solvabilité projetés (RSP) dérivés de l'actif et du passif projetés.

**Tableau 14 – Répartition des ratios de solvabilité**

| <b>Répartition du ratio de solvabilité</b> | <b>À la dernière évaluation déposée</b> | <b>RSP au 31 décembre 2004</b> | <b>RSP au 31 décembre 2005</b> |
|--|---|--------------------------------|--------------------------------|
| 10 <sup>e</sup> centile                    | 72 %                                    | 74 %                           | 70 %                           |
| 25 <sup>e</sup> centile                    | 80 %                                    | 81 %                           | 74 %                           |
| 50 <sup>e</sup> centile                    | 87 %                                    | 89 %                           | 80 %                           |
| 75 <sup>e</sup> centile                    | 100 %                                   | 99 %                           | 88 %                           |
| 90 <sup>e</sup> centile                    | 120 %                                   | 115 %                          | 102 %                          |

Le tableau indique que le RSP moyen a perdu neuf points de pourcentage entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005. Cette baisse de neuf points de pourcentage résulte de la combinaison de trois facteurs principaux :

- Les rendements des investissements favorables et les paiements spéciaux aux fins de réduction du déficit ont augmenté le RSP d'environ sept points de pourcentage.
- Les rendements des obligations plus faibles ont réduit le RSP d'environ six points de pourcentage.
- Un changement de la norme actuarielle utilisée pour calculer la valeur de rachat des prestations de retraite à des fins de transfert a réduit le RSP d'environ dix points de pourcentage.

Ces projections indiquent que l'état de solvabilité des régimes de retraite devrait se détériorer au cours de 2005, en dépit des solides rendements des caisses de retraite.

## 4.0 Glossaire

Les termes suivants sont définis aux fins du présent rapport intitulé « *Financement des régimes de retraite à prestations déterminées : surveillance axée sur le risque en Ontario* » (juin 2006).

**Régime de retraite à prestations déterminées** : Dans un régime de retraite à prestations déterminées, le montant de la prestation de retraite est déterminé par une formule définie, calculée généralement en fonction des années de service. Il existe plusieurs types de régimes à prestations déterminées :

- **Régimes fin de carrière** – les prestations sont normalement calculées d’après les gains moyens du participant au cours de ses dernières années d’emploi et d’années de service (généralement trois ou cinq);
- **Régimes salaires de carrière** – les prestations sont normalement calculées d’après les gains du participant au cours de toute sa période de service;
- **Régimes à prestations forfaitaires** – les prestations sont normalement calculées d’après un montant fixe pour chaque année de service.

**Régime de retraite à cotisations déterminées** : Dans un régime à cotisations déterminées, le montant des prestations de retraite est calculé uniquement d’après les cotisations au compte individuel du participant, compte tenu de toute dépense et de tout rendement des investissements versé au compte.

**Coefficient de capitalisation** : Le coefficient de capitalisation d’un régime est le ratio de l’actif du régime par rapport au passif du régime.

**Évaluation du financement** : Il s’agit d’une évaluation d’un régime de retraite à prestations déterminées préparée à des fins de financement. La *Loi sur les régimes de retraite* exige deux types d’évaluation : une évaluation selon *l’approche de continuité (à long terme)* qui présume que le régime continuera indéfiniment, et une évaluation *selon l’approche de solvabilité*, qui présume que le régime sera entièrement en liquidation à la date de prise d’effet de l’évaluation. En vertu de la loi ontarienne, une évaluation de la solvabilité peut exclure la valeur de certaines prestations précisées; par exemple, l’indexation et des augmentations de prestations probables.

**Régime de retraite hybride** : un régime de retraite hybride comprend des éléments des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées.

**Méthodes d’évaluation du passif et de l’actif** : il s’agit des méthodes actuarielles qu’utilisent les actuaires pour évaluer le passif et l’actif d’un régime de retraite.

**Régime de retraite interentreprises** : un régime de retraite interentreprises garantit les employés de deux employeurs ou plus et il est expressément défini dans la loi. Ces régimes fournissent généralement des prestations déterminées.

**Valeur marchande ajustée** : la valeur marchande ajustée, une méthode d’évaluation de l’actif, est calculée en utilisant une méthode de calcul de la moyenne qui stabilise les fluctuations à court terme de la valeur marchande de l’actif d’un régime, calculée normalement sur une période maximale de cinq ans.